

Les Services Administratifs

1-Rappel du Rôle du Chef des Services Administratifs.

Dans un régiment mobilisé en temps de guerre, les missions du CSA sont les suivantes :

- Contrôler la trésorerie régimentaire
- Gérer la solde en campagne
- Gérer les effectifs
- Gérer les problèmes d'état-civil
- Gérer les archives administratives du régiment
- Gérer l'approvisionnement en vivres
- Gérer l'acheminement du courrier
- Chancellerie et récompenses
- Assurer l'habillement
- Assurer l'hébergement

Pour les remplir, il dispose des moyens suivants :

- De la cellule 120 Services Administratifs prévue au TED comportant pour mémoire :
 - Groupe secrétariat effectifs administration
 - Groupe comptabilité deniers
 - Groupe matériel CAT
 - Groupe ordinaire appro
 - Equipe Vaguemestre
- Des personnels administratifs des unités élémentaires regroupés sous la responsabilité de l'adjudant de compagnie soit :
 - Le comptable de compagnie
 - Groupe ordinaire

Tout ceci ne pouvant fonctionner efficacement sans une communication rapide, les procédures suivantes ont été mise en place entre les CSA et les Commandants d'unités élémentaires (nous ne nous occuperons pas ici de celles liant le CSA à la base arrière de la CMD) :

- Compte rendu quotidien de l'état des effectifs de l'UE
- Demandes quotidiennes de recombêtement en vivres
- Demandes de recombêtement en matériels CAT
- Compte rendu hebdomadaire de l'état de la comptabilité d'UE
- Compte rendu en temps opportun par le Cue de ce qui touche aux problèmes de chancellerie et récompenses

2-Répartition des Responsabilités.

Il existe trois niveaux de responsabilités, bien séparés géographiquement

-Le train régimentaire (TR) située près du PC de la CMD et où se trouvent le CSA et la cellule administrative du régiment. Leur rôle est d'être en contact permanent avec le CMD pour favoriser au maximum toutes les demandes émanant du régiment. A ce titre, le CSA peut aussi s'occuper des perceptions de matériel appartenant plutôt au CST (munitions, pièces de rechanges, etc ...) qui lui est resté auprès du chef de corps.

-Le train de combat n°2 (TC 2) généralement implanté près du PC régimentaire et placé sous la responsabilité du commandant de la CCAS. Par là transitent toutes les livraisons SA destinées aux UE

-Le train de combat n°1 (TC 1) implanté au plus près de la zone d'action de l'UE et placé sous la responsabilité de l'adjudant de compagnie. Par les moyens qu'il déploie, il doit être en mesure de permettre dans les meilleures conditions la poursuite de la mission de l'UE.

3-Détail de la relation CSA-UE

31-Mobilisation du Régiment

L'intervention du CSA se situe à trois niveau lors de la montée en puissance du régiment :

-La chaîne de mobilisation.

Cette chaîne est installée et animée par l'organe mob du régiment support. Elle a pour rôle de permettre la prise en compte des militaires de réserve mobilisés sur les plans :

- Etat-civil
- Affectation dans le régiment
- Prise en solde
- Examen médical d'incorporation
- Perception du paquetage individuel

-La perception des casernements provisoires en attendant le départ du régiment.

-La prise en compte des matériels ordinaires ainsi que la perception des vivres sachant que les premiers jours passés sur place verront les réservistes prendre en compte les installations existantes (ordinaire du soldat).

L'implication des personnels administratifs ou autres des UE dans ces processus est entièrement définie pour la chronologie et les procédures dans les journaux mob régimentaires et de compagnies. A charge au CUE d'établir des fiches de taches explicitant à chacun ce qu'il aura à faire en définissant toutes les circonstances de la mission.

Ainsi la machine se mettra en route dès le début, chacun sachant ce qu'il a à faire, les premiers comptes-rendus sur les effectifs étant primordiaux pour les perceptions suivantes...

32-Le régiment sur le terrain

Le rôle du CSA est de satisfaire les besoins des UE à partir des comptes-rendus et des demandes qu'elles lui adresseront.

Par conséquent le rôle des groupes administratifs de compagnie sous la responsabilité du CUE sera essentiellement d'établir le plus précisément possible :

- l'état des effectifs
- les demandes de recomplètement
- la situation géographique exacte des points de livraison

Ce dialogue est qualitativement et quantitativement important lorsqu'on sait qu'à partir de sa cuisine roulante la compagnie doit nourrir près de deux cent personnes chaque jour.

On doit aussi se souvenir que le CSA est l'officier d'état-civil du régiment et qu'à ce titre, en campagne il est habilité à remplir ce rôle sous tous ses aspects, dont le plus terrible est le décompte des pertes et surtout des morts. En effet, il a la charge d'établir les procès-verbaux circonstanciés des décès (mèdecin du régiment, témoins, etc ...), de mettre à jour le carnet de champ de bataille où sont consignées les positions des tombes des gens enterrés sur place (sur compte-rendu de l'UE) et de remplir le carnet à souche de succession (nomenclature des effets personnels ...)

D'autre part, la vie en campagne impliquant une notion de durée, apparaît le problème de la solde.

Elle est calculée au niveau du CSA mais est distribuée sous la responsabilité du CUE qui s'organise pour la prendre en compte, la transporter et la distribuer aux militaires.

Il faut savoir que seul un pourcentage de cette solde est distribué aux hommes sur le terrain, le reste étant directement versé à leur foyer ou chez leurs parents

D'une manière générale, les obligations des CUE lors de la mise sur pied du régiment sont définies sur le plan circonstanciel par le journal mob de compagnie. L'établissement de fiches de tâches permet de créer le canevas de toute l'opération en explicitant les points suivants :

- Nature de la mission
- Lieu
- Horaires
- Délais impartis
- Personnel : nature et volume
- Moyens fournis et requis
- Et tout autre renseignement circonstanciel ...

De plus, il est important de se souvenir de l'ensemble des réflexions suivantes :

1-Chaine mobilisation :

- Ne jamais oublier la nécessité d'une présence constante de cadres de la compagnie en sortie de la chaine mob pour récupérer les Mdr affectés et les guider vers le CUE.
 - Faire effectuer un point régulier en entrée de chaine mob pour anticiper l'évolution de l'effectif de la compagnie.
 - Se préoccuper constamment de :
 - La tenue des Mdr.
 - De la mise en place du passant de compagnie.
 - De la mise en place des insignes de grade.
 - De la prise en main des premiers en attendant les derniers
- ...

2-Casernement :

- Lors de la perception des locaux, il est important de procéder à un inventaire des lieux précis et sérieux pour éviter des paperasseries fastidieuses lors de la réintégration.
- Faire effectuer une répartition précises des Mdr et des cadres dans les chambrées.
- Désigner des chefs de chambrées responsables de la discipline, de l'ordre et de l'hygiène.
- Créer le service de semaine de la compagnie, responsable :
 - Du réveil et de l'extinction des feux.
 - De la permanence de compagnie.
 - De toute autre mesure allant dans le sens de la discipline et du respect des règlements militaires : à ce sujet, les CUE d'active doivent être d'un grand secours pour la compréhension du rôle du service de semaine.

- D'organiser les travaux d'intérêt général.
- D'organiser le service de l'armurerie.
- D'organiser le service de garde de la compagnie et plus particulièrement des pièces où seraient stockés des matériels sensibles.
- De donner les consignes nécessaires à la bonne gestion du temps libre (foyer, soirées ...).
- De procéder à une mise en ordre des lieux avant le départ de la compagnie qui doit laisser place nette.

3-Alimentation :

- Ne pas oublier la communication systématique de l'effectif rationnaire en temps utile (cf journal mob) ...
- Détachement du groupe ordinaire de compagnie suivant la doctrine adoptée par le commandement :
 - aux cuisines du cantonnement.
 - au groupement des cuisines roulantes de compagnie.
- Exiger du groupe ordinaire qu'il s'accoutume à l'emploi de la roulante si la cuisine du cantonnement est utilisée : il sera trop tard pour le faire sur le terrain .
- Organiser le déroulement des repas dans le cadre régimentaire.
- Organiser les déplacements vers les lieux de repas.
- Organiser les corvées de réfectoire et de cuisine appelant un personnel différent de celui du groupe ordinaire.
- Prévoir d'avoir à participer à la surveillance du foyer.
- Profiter du séjour au centre mobilisateur pour rappeler les règles d'hygiène alimentaire et ce qu'il faut savoir de la nourriture en campagne.
- Réprimer durement les abus de boisson.

V° REGION MILITAIRE
15° DIVISION D'INFANTERIE
99° REGIMENT D'INFANTERIE
69998 LYON ARMEES
Tel. 78 23 72 26 poste 216

ROLE DU CHEF
DES SERVICES ADMINISTRATIFS
V ... LES RELATIONS AVEC LE C. A. T.

En temps de guerre, le Corps de troupe est en relation étroite avec le C.A.T. pour tout ce qui concerne l'administration.

51- TRESORERIE

Le premier jour, l'Officier des détails reçoit du Commissariat un mandat, dont le montant est déterminé par le Commissaire en fonction des dépenses que devra supporter le Camp, qui constitue les fonds de trésorerie et qui est à percevoir auprès de la Paierie générale.

Ensuite, ce fonds de trésorerie est renouvelé, dès qu'il est à moitié consommé, sur présentation des documents justificatifs.

Il est à noter que les recettes du Corps proviennent :

- des mandatements effectués par le Commissaire;
- des gains consécutifs aux variations des taux de change en pays étrangers;
- des récupérations de fonds.

52- ALIMENTATION

Pour les deux premiers jours, l'Officier d'Ordinaire perçoit auprès de l'établissement des subsistances des vivres de route qui sont soit des vivres crues, soit des rations. Le réapprovisionnement est assuré ensuite à partir d'un établissement des subsistances (Z.D.G.) ou de la base divisionnaire (Z.D.I.).

53- MATERIELS C.A.T.

Le C.A.T. assure au profit du Camp le ravitaillement, la reprise, les échanges et l'entretien :

- des effets du paquetage;
- des matériels de campement, de couchage et d'ameublement;
- des matériels de cuisine et de distribution des repas;
- des matériels de chauffage et d'éclairage;
- de la fourniture de combustibles solides pour la cuisson des aliments.

L'Officier du Matériel est chargé de l'exécution de ces opérations auprès du Commissariat.